

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0054**

commune (s) : **Mezieu**

objet : **Quartier des Plantées - Acquisition, à titre gratuit, de 9 parcelles de terrain de voirie libres de toute location ou occupation, situées rue de Champagne, avenue Hector Berlioz et impasse Bayard, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, en vue de les classer dans le domaine public de voirie métropolitaine**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0054**

commune (s) :	Meyzieu
objet :	Quartier des Plantées - Acquisition, à titre gratuit, de 9 parcelles de terrain de voirie libres de toute location ou occupation, situées rue de Champagne, avenue Hector Berlioz et impasse Bayard, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, en vue de les classer dans le domaine public de voirie métropolitaine
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 1999-4375 du Conseil du 27 septembre 1999, la Communauté urbaine de Lyon a décidé le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue de Champagne appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées.

La rue de Champagne, initialement cadastrée CR 93, 94 et 105, a fait l'objet, depuis cette décision, d'un découpage parcellaire différent. La direction de la voirie a souhaité redéfinir les parcelles de terrain qui pouvaient être acquises par la Métropole.

Les parcelles constituant l'assiette de la voie sont désormais cadastrées CR 225 (2 361 mètres carrés) CR 223 (34 mètres carrés) CR 227 (508 mètres carrés) CR 215 (82 mètres carrés) CR 105 (147 mètres carrés).

Par ailleurs, la Métropole de Lyon se propose de régulariser en sus 4 parcelles de terrain nu appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées en vue de les classer dans le domaine public métropolitain.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelles	Adresse	Contenance en mètre carré	Usage
CR 90	avenue Hector Berlioz	2 181	parking
CR 7	avenue Hector Berlioz	875	parking
CR 46 p	impasse Bayard	1 159	assiette de la voie
CR 226	rue de Champagne	84	assiette de la voie

Aux termes de l'accord conclu avec le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, ce dernier céderait lesdites parcelles représentant une surface totale de 7 431 mètres carrés, à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 9 parcelles de terrain nu de voirie pour une superficie totale de 7 431 mètres carrés situées rue de Champagne, avenue Hector Berlioz et impasse Bayard à Meyzieu, et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier des Plantées, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie métropolitaine.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 6 novembre 2014 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre - en dépenses - compte 2112 - fonction 844 et en recettes compte 1328 - fonction 844 - exercice 2015.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.